

GUIDE DE BONNES PRATIQUES – RCP GOCE –

Pour garantir leur efficacité, ce guide rappelle les règles de bon fonctionnement des RCP.



PRÉSENTATION DES DOSSIERS

Tous les dossiers des enfants suivis pour un cancer doivent être présentés en RCP **au moins une fois** pour validation du diagnostic et des traitements.

Ils doivent être **synthétiques** et donc préparés en amont.

Les dossiers doivent être **inscrits avant 14h**, jour de la RCP.

Le cas échéant, le **secrétariat doit en être informé**.

Au moment de l'ajout d'un dossier, veillez à :

- ☒ Cocher la case **phase initiale** ou **rechute et/ou progression**
- ☒ Préciser le **diagnostic**
- ☒ Indiquer la **question posée/le motif** de la RCP

Vous trouverez
la liste des tumeurs à présenter
en RCP via ce QR code :



RESPECT DU QUORUM

Le Quorum permet de **garantir la pluridisciplinarité** des RCP. Il est défini dans la Charte de GOCE.

Il est donc primordial que chaque expert puisse être représenté :
prévenir de ses absences en amont et **s'organiser avec ses collègues** pour chaque RCP, etc.

Quorum attendu par GOCE :

- **Pour les RCPPI de tumeurs solides :**
 - au moins 3 oncopédiatres issus de 3 établissements différents ;
 - au moins 2 chirurgiens issus de 2 centres différents ;
 - au moins 1 oncologue radiothérapeute ;
 - la présence ou l'avis d'un radiologue disposant de l'expertise adaptée au dossier.
- **Pour les RCPPI d'hématologie :**
 - au moins 3 oncopédiatres issus de 3 établissements différents ;
 - au moins 1 oncologue radiothérapeute ;
 - la présence ou l'avis d'un radiologue, lorsque son expertise est nécessaire à la discussion du dossier.



DÉCISION COLLÉGIALE

Pour garantir la qualité de la décision finale, le point de vue des différents experts requis doit être exprimé et expliqué par chacun.

Il est possible qu'un centre présentant un dossier ne prenne pas en compte la conclusion de la RCP.

Cependant, **cette conclusion collégiale est maintenue dans le compte-rendu**.



PONCTUALITÉ

La RCP débute à **17h** et se termine à **19h**.

Afin de pouvoir discuter de l'ensemble des dossiers et pour le respect de chacun, **la ponctualité** est demandée.

En cas d'empêchement ou de retard, **le secrétariat ou les coordonnateurs de la RCP doivent en être informés**.



RESPECT ET BIENVEILLANCE

Afin de bénéficier des **connaissances** et de l'expérience de chacun, il est nécessaire **d'intervenir et d'écouter dans le respect** de chaque participant.

Merci à tous pour votre engagement et votre collaboration.